



Préparer sa retraite dès 40 ans, une priorité

 31/07/2020

À 40 ans, la retraite peut vous paraître encore loin, mais ce n'est pas une raison pour ne pas la préparer ! Depuis plusieurs années, des réformes successives tentent d'équilibrer et de pérenniser le système : en 1993, 2003, 2010, 2014, et maintenant en 2019 à nouveau. Alors, pour éviter les mauvaises surprises, voici pourquoi il est essentiel de vous pencher sur la préparation financière de votre retraite.

Pourquoi se soucier de sa retraite dès 40 ans ?

Le sujet de la retraite est un véritable marronnier de la vie publique en France et l'actuelle réforme (chahutée en début d'année par des grèves massives puis mise entre parenthèse avec la crise sanitaire) en est un bel exemple. Des efforts seront demandés et le prochain système sera sans doute moins généreux afin de rétablir l'équilibre financier et assurer sa pérennité.

Bien sûr, vous avez déjà accumulé des trimestres et des points de retraite et ils ne seront pas remis en cause. Mais le nouveau système s'appliquera pour le reste de votre vie professionnelle. Et la fin de carrière est généralement marquée par des rémunérations plus élevées, et donc une accumulation plus importante de droits à la retraite.

Pour le moment, le montant de la retraite est déterminé par les revenus que vous percevez pendant votre carrière, le nombre de trimestres validés et l'âge de départ. La réforme des retraites prévoit la mise en place d'un système universel dans lequel le montant de la pension est calculé par points, que vous obtiendrez en payant des cotisations sur vos revenus.

Ce système s'apparente à celui de la plupart des régimes de retraite complémentaire. Et comme eux, la valeur du point (et donc de la retraite) peut être gelée (comme ce fut notamment le cas [à l'Agirc-Arrco](#)).

Le principe de la retraite par répartition est conservé, mais on tend vers un nouvel équilibre entre revenus issus de la répartition et de la capitalisation. Cet encouragement de la retraite par capitalisation s'illustre particulièrement à travers la [loi Pacte](#), qui rend la constitution d'une épargne retraite plus simple et plus accessible en fusionnant les produits existants :

- Un [PER Individuel](#) qui a vocation à remplacer les actuels Perp, contrat Madelin, Préfon ;
- Un [PER Collectif](#) qui a vocation à remplacer le Perco ;
- Un [PER Obligatoire](#) qui a vocation à remplacer le PER Entreprises (ex article 83).

Alors que le manque de ressources à la retraite est un sujet d'inquiétude pour près de 83 % des Français, seule la moitié des actifs déclare la préparer financièrement et uniquement 10 % de façon régulière (Étude 2019 "Les français, l'épargne et la retraite - Le cercle des Épargnants/Ipsos).

Il est donc indispensable de s'en occuper dès à présent. L'objectif : estimer ses futurs besoins à la retraite et mettre en place les solutions qui vous permettront de conserver votre niveau de vie.

Faites le point sur votre situation pour connaître vos futurs besoins

Vers 40-45 ans, vous avez atteint plus ou moins la moitié de votre carrière. C'est le moment de vous poser des questions sur la suite que vous souhaitez donner à votre avenir professionnel, personnel et notamment réfléchir à ce que vous attendez de la retraite !

Estimer ses revenus futurs

En premier lieu, vous pouvez d'ores et déjà commencer à estimer, grâce à notre [simulateur](#), le montant de votre future pension en fonction de votre rémunération actuelle, de son évolution potentielle et du nombre de trimestres que vous avez acquis.

Faites également le point sur votre épargne ! Vous avez peut-être déjà commencé à épargner en vue de votre retraite : des placements ou investissements locatifs, déjà prévus qui viendront compléter vos revenus à la retraite.

À partir de 45 ans, vous pouvez également bénéficier d'un entretien retraite personnalisé et gratuit auprès de votre caisse de retraite. L'occasion de vérifier l'évolution de vos droits compte tenu de votre situation personnelle et de comprendre les dispositifs pouvant améliorer le montant de votre future retraite (rachats de trimestres, retraite progressive, etc.).

Se projeter sur ses besoins futurs

La retraite, une nouvelle étape de la vie, oui ! Mais comment l'imaginez-vous ? Voyager, profiter de votre famille ou de vos amis, aider vos proches, consacrer du temps à des associations, conserver une activité professionnelle... ? Quelles que soient vos envies, elles ont un impact sur le budget qui vous permettra de vivre sereinement votre retraite.

S'il est parfois compliqué de se projeter, il est néanmoins essentiel de faire le point, dans les grandes lignes, sur le budget que vous estimez nécessaire pour votre retraite.

Ces dépenses peuvent être de tout ordre :

- **Votre logement** : si vous êtes locataire, c'est généralement le poste de dépenses le plus important, à surveiller de près. Si vous êtes propriétaire, le logement est-il neuf ou pourrait-il avoir besoin de rénovations dans 20 ans ? Si vous avez contracté un emprunt, l'aurez-vous remboursé une fois à la retraite ? Envisagez-vous de déménager une fois à la retraite ?
- **Transports** : autre poste de dépenses important de la plupart des retraités. Où est situé votre logement ? Avez-vous beaucoup de route à faire pour faire vos courses ? Avez-vous accès aux transports publics ?
- **Votre famille** : si vous avez des enfants, peut-être faudra-t-il les aider financièrement pendant leurs études (écoles, logement...) ? Quant à vos parents, ils auront un âge où le risque de tomber dans la dépendance est important.
- **Vos loisirs** : selon que vous préférez voyager à travers le monde ou à travers un bon livre, le coût n'est pas le même.
- **Votre santé** : avez-vous déjà connu quelques soucis de santé ? Certains soins sont moins bien remboursés que d'autres.

Ne négligez aucun paramètre.

Estimer le complément de revenu nécessaire

Estimer vos futurs revenus et vos futurs besoins vous permettra ainsi de connaître le complément qui vous sera nécessaire pour préserver votre niveau de vie. Vous pourrez alors mettre en place les mesures adéquates pour préparer sereinement votre retraite.

Plus vous ferez cet état des lieux rapidement, moins l'effort financier pour constituer votre épargne sera difficile. Avec un horizon de 15 à 20 ans d'ici votre retraite, les sommes à mettre de côté chaque mois seront bien plus accessibles qu'à l'approche immédiate de votre retraite.

Commencer à épargner le plus tôt possible

Commencer à préparer sa retraite le plus tôt possible permet de construire une véritable stratégie d'épargne adaptée à votre profil, à vos besoins et de réfléchir à vos investissements dans un temps long. Et de profiter à plein de différentes voies de diversification.

Épargner pour sa retraite

L'horizon long vous offre la possibilité diversifier votre épargne et placer une partie de celle-ci sur des produits plus risqués mais qui offrent en contrepartie de meilleures perspectives de rendement. Avoir une stratégie à long terme permet de réduire les risques surtout lorsque les investissements sont réalisés de façon régulière. Si votre placement est déficitaire sur une période, celui-ci peut néanmoins s'avérer profitable sur un temps long : le risque est lissé sur le temps.

Quelques soient vos choix, plus vous commencez tôt, moins l'effort financier sera important en approchant de la retraite. Même de petites sommes aujourd'hui vous permettront de vous constituer un capital. Vous pourrez augmenter ensuite vos versements selon vos capacités.

Exemple : pour vous constituer un capital de 100 000 € à 65 ans sur un placement à 2 % :

- Si vous commencez à 40 ans, il vous faut épargner 257 € par mois ;
- Si vous commencez à 55 ans, il vous faut épargner 753 € par mois, presque le triple !

Préparer sa retraite avec l'immobilier

[L'immobilier](#) constitue également un bon moyen d'épargner. En devenant propriétaire de votre résidence principale, vous vous constituez un patrimoine qui vous permet de ne plus payer de loyer une fois à la retraite. Si vous envisagez de déménager à la retraite, vous pourrez peut-être même faire une plus-value lors de la revente.

Autre option à envisager, si vous avez des enfants : peut-être est-il intéressant d'acheter un studio en location aujourd'hui mais qu'ils pourraient occuper plus tard lors de leurs études, vous épargnant ainsi de les aider pour leur loyer. Soyez bien conscient que plus la retraite approche, moins les conditions d'octroi d'un prêt immobilier seront intéressantes. Ces projets sont donc à envisager le plus tôt possible.

Profiter des avantages offerts par les entreprises

Si vous êtes salarié, votre entreprise peut vous proposer des [dispositifs d'épargne retraite entreprise](#) tels que le Perco (ou son successeur : le PER Collectif) ou le PER Entreprises (ou son successeur : le PER Obligatoires). Ils vous permettent d'épargner tout au long de votre carrière professionnelle et souvent l'employeur participe à votre effort d'épargne. Vous bénéficiez en plus d'avantages fiscaux non négligeables. Renseignez-vous auprès de votre employeur !

En savoir plus sur [la manière de préparer sa retraite à 40 ans](#).